

Séance du 7 avril 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Destin, M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Belbaraka à Mme Destin, Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray, M. Boutonnet à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : Mme Destin.

M. Lacassagne présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Commission locale du secteur sauvegardé – Election modifiant les représentants de la commune.

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du secteur sauvegardé de Bayonne a été approuvé par arrêté préfectoral du 24 avril 2007 modifié le 4 mai 2007 et mis à jour pour la dernière fois par arrêté préfectoral du 22 janvier 2014.

Les articles R.313-7 et suivants du code de l'urbanisme précisent les conditions d'élaboration des PSMV ainsi que de modification ou de mise à jour de ce dernier. Ainsi, il est prévu l'intervention d'une commission chargée de donner son avis sur les procédures mais aussi de proposer la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur lorsque nécessaire.

En date du 8 octobre 2014, le préfet a arrêté la composition de ladite commission pour le secteur sauvegardé bayonnais. Parmi ses 24 membres, un tiers des représentants et leurs

suppléants ont été élus par le conseil municipal en son sein lors de la séance du 17 juillet 2014. C'est ainsi que Monsieur Jean-Claude Iriart y siège en qualité de membre titulaire et Monsieur Serge Nogues en qualité de membre suppléant.

La démission de Monsieur Serge Nogues de son mandat de conseiller municipal, avec effet au 25 mars 2016, nécessite donc de pourvoir à son remplacement au sein de cette commission tout en tenant compte d'une redistribution de leur représentation souhaitée par les élus de la liste Baiona 2014 avec le Front de Gauche.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal de procéder à l'élection des membres suivants de la commission locale du secteur sauvegardé de Bayonne :

- Madame Véronique WAGNER remplaçant Monsieur Jean-Claude IRIART en qualité de membre titulaire,
- Monsieur Jean-Claude IRIART remplaçant Monsieur Serge NOGUES en qualité de membre suppléant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.